MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2249 **13 septembre 2013**

SOMMAIRE

160 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A. 107914
1 BOX designstudio 107949
Analogic Holding Luxembourg S.à r.l. 107947
Business Pollination S.A. 107907
Charme & Création s.à r.l. 107907
Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A. 107951
Cresida Investment S.à r.l. 107908
Croix Pattée S.A. 107908
D2 & Partners 107910
Delta-Immo S.A. 107909
Did Lux S.A. 107909
Domtar Luxembourg 2 Sàrl 107908
Double F S.A. 107910
E.G.L. S.A. 107915
Eurinvest Partners S.A. 107911
Exclusif International S.A. 107911
Faceo Luxembourg, Succursale Luxembourgeoise 107912
Fiduciaire Socodit S.A. 107914
Financière CM S.A. 107914
Fourpoints Invest S.A. 107915
Générale Multi Services Intermédiaire S.à r.l. 107914
Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR 107910
Helene Fund 107908
Hopper International S.A. Holding SPF 107951
Immo Granducal S.à r.l. 107906
Installations Modernes en Acier 107951
Internos S.à r.l. 107907
JDJ Two S.A. 107951
KBL Immo S.A. 107911
KB Lux Immo S.A. 107911
Lux 10 Starlight GBP S.à r.l. 107912
Lux 11 Starlight GBP S.à r.l. 107909
Magnolia (BC) S.A. 107930
Monlux Invest S.A. SPF 107952
Onebox Strategy S.à r.l. 107949
Origins Participation S.à r.l. 107906
Pari S.àr.l. 107906
Praefinium 107952
Premium Investment Partners S.A. 107906
Private Equity Global Select Company V S.à r.l. 107907
Prolikan S.A. 107910
Queensberry House Building 107907
REComm Sàrl 107908
Sabor Latino, S.à r.l. 107928
SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF 107913
Seapold International Finance S.A. 107911
SEGOVIA S.A. 107913
Sephirasol S.à r.l. 107915
Silent Meteor S.à r.l. 107945
StarLease Capital S.A. 107911
STAR s. à r.l. 107913
Sudio International S.àr.l. 107916
Tenpan Investment Holding S.A. 107913
TG Construction S.à r.l. 107915
Threadneedle International Property Fund 107916
Usco Lux S.A. 107944
Value Holdings S.à r.l. 107913
Vitavest S.à r.l. 107910
Wesimmo S.à r.l. 107914
White Squall S.à r.l. 107918
Willem S.A. 107952
Xantis 107912
Young Energy Prize S.A. 107909
Yurt (BC) S.à r.l. 107930
Zarza S.A. 107947

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Origins Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 159.250.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société du 16 juillet 2013 que

1. Monsieur Francesco ABBRUZZESE, a démissionné de son poste de gérant unique de la Société avec effet au 1 er juillet 2013.

1. Monsieur Rémy DEMESSE, né le 30 mai 1963 à Metz (France) et demeurant professionnellement au 126, rue de Cents L-1319 Luxembourg, a été nommé Gérant unique avec effet au 1 er juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103498/17.

(130125366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pari S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 23, rue Simon Bolivar.

R.C.S. Luxembourg B 92.973.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013103525/10.

(130125371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Premium Investment Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 106.429.

—

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2013103541/10.

(130126124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Immo Granducal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 251, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.875.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 11 juillet 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée IMMO GRANDUCAL S.à.r.l., en enseigne IMMO GRANDUCAL S.à.r.l., (B 100875) avec siège social à L-4222 Esch-sur-Alzette, 251, rue de Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme
Me Réguia AMIALI / Me Martine ...
Le liquidateur / -
48-52, rue du Canal
L-4050 Esch-sur-Alzette

Référence de publication: 2013103817/17.

(130125806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Charme & Création s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 37.671.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104003/9.

(130126098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Business Pollination S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.696.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103964/10.

(130127081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Internos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 927.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 142.236.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil de Gérance de la société en date du 23 avril 2013 que:

- Deloitte Audit S.à r.l., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 67.895, a été réélu en tant que «Réviseur d'Entreprises agrée» de la société pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale de l'Associé Unique qui se tiendra en 2014 soit pour l'audit des comptes annuels allant du 1 er janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103330/15.

(130125138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Private Equity Global Select Company V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 131.141.

—

Le Bilan au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013103544/10.

(130124990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Queensberry House Building, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 168.594.

—

Les bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103556/10.

(130125540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Helene Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 166.013.

—

EXTRAIT

Les comptes audités au 31 décembre 2012, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Annuelle en date du 22 juillet 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013103280/15.

(130125966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

REComm Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 157.537.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103568/10.

(130125048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Domtar Luxembourg 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.314.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104032/9.

(130126733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Croix Pattée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 95.416.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CROIX PATTEE S.A.

Référence de publication: 2013104020/10.

(130126718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Cresida Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.159.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104019/10.

(130126668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Did Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 263, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.584.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104059/9.

(130126747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Delta-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.866.

—

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013104048/14.

(130126069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Lux 11 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 176.062.

—

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 22 Juillet 2013 que la société Starwood Capital Operations, LLC dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Welmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt six GBP) chacune à la société Lux 10 Starlight GBP S.à r.l. dont le siège social se situe 4 rue Dicks, L-1417 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 176 061.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- Lux 10 Starlight GBP S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka
Gérant

Référence de publication: 2013103376/19.

(130125720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Young Energy Prize S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 111.776.

—

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de la société YOUNG ENERGY PRIZE S.A. avec effet au 1 er mai 2013.

May 1, 2013.

Yuri Tegin
Administrateur

Référence de publication: 2013103770/12.

(130125558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Genesta Nordic Baltic Real Estate S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 50, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.050.

—

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103236/12.

(130126043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Prolikan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 144.020.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PROLIKAN S.A.

Référence de publication: 2013103519/10.

(130125446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Vitavest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 175.862.

—

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 18 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013103739/14.

(130125691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Double F S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 108.860.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104064/9.

(130126416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

D2 & Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 108.465.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104066/9.

(130126052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

KBL Immo S.A., Société Anonyme,

(anc. KB Lux Immo S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 43, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 31.404.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103352/11.

(130125464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Seapold International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.767.

—

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEAPOLD INTERNATIONAL FINANCE S.A.

Référence de publication: 2013103656/10.

(130125710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

StarLease Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.182.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 11 juillet 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société StarLease Capital S.A., avec siège social à L-1115 Luxembourg, 2 boulevard Konrad Adenauer, dénoncé en date du 20 septembre 2010. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Françoise NSAN-NWET, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Françoise NSAN-NWET.

Référence de publication: 2013103831/15.

(130126194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Eurinvest Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R.C.S. Luxembourg B 42.580.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104103/9.

(130126095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Exclusif International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 31.345.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104114/9.

(130126732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Lux 10 Starlight GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 176.061.

—

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 12 Juillet 2013 que la société Starwood Capital Operations, LLC dont le siège social se situe Corporation trust Centre, 1209 Orange Street, City of Welmington, County of New Castle, State of Delaware, USA, a cédé toutes les parts sociales qu'elle détenait dans la Société, soit:

- 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de GBP 26 (vingt six GBP) chacune à la société SOF-IX Lux Master Co S.à r.l. dont le siège social se situe 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 164 480.

Les détenteurs de parts sociales sont désormais les suivants:

- SOF-IX Lux master Co S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Drinka

Gérant

Référence de publication: 2013103374/19.

(130125721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Faceo Luxembourg, Succursale Luxembourgeoise, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4732 Pétange, 5, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 151.670.

—

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 26 décembre 2012 de la société Faceo Belgium SA

Il résulte du Conseil d'administration du 26 décembre 2012:

1) La démission de Monsieur Bruno REES de son mandat d'administrateur-délégué et de représentant permanent à la date du 31.12.2012 de la succursale luxembourgeoise.

2) La cooptation de Mr Patrick JACOBS demeurant Avenue du Bois de Sapins 35 à B-1200 Bruxelles en remplacement de Monsieur Bruno REES démissionnaire en temps qu'administrateur-délégué et représentant permanent à la date du 1 er janvier 2013 de la succursale luxembourgeoise jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

3) Mr Patrick JACOBS, nouveau représentant permanent, pourra engager par sa seule signature la succursale luxembourgeoise.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Yves Flon

Administrateur

Référence de publication: 2013103194/20.

(130125901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Xantis, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 140.689.

—

EXTRAIT

L'Assemblée a décidé en date du 14 mai 2013 de révoquer la société à responsabilité limitée DUNE EXPERTISES de son mandat du commissaire avec effet à partir du 9 mars 2012, ainsi que d'appeler aux fonctions de commissaire la société "Client Audit Services" S.A., ayant son siège social au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B160904, avec effet à partir du 9 mars 2012.

Le mandat du commissaire prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.

Pour Extrait

La société

Référence de publication: 2013103767/15.

(130125891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

SCHOONER INVESTMENT S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 39.331.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103653/10.

(130126035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SEGOVIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1419 Luxembourg, 58, Montée de Dommeldange.

R.C.S. Luxembourg B 138.181.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour le Conseil d'administration

Jean FUCHS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013103660/13.

(130125397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

STAR s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1465 Luxembourg, 35, rue Michel Engels.

R.C.S. Luxembourg B 19.968.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103684/10.

(130125863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Tenpan Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 47.580.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013103710/10.

(130125042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Value Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.435.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Value Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103736/11.

(130125871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Wesimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 101.105.

—

Extrait des résolutions prises par l'associe unique en date du 11 juillet 2013

- La démission de Monsieur Michel van Krimpen, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg de sa fonction de gérant de la société a été acceptée par l'Associé Unique avec effet immédiat.

- Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg est élu par l'Associé Unique en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013103752/17.

(130125650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

---

160 Bloor Street (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.921.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103777/10.

(130125157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Fiduciaire Socodit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 49.546.

—

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104136/9.

(130127033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Financière CM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8350 Garnich, 8, an der Merzel.

R.C.S. Luxembourg B 150.590.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104139/9.

(130126094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Générale Multi Services Intermédiaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3390 Peppange, 6, rue Kirchwois.

R.C.S. Luxembourg B 157.663.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104163/9.

(130126091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fourpoints Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.765.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104150/9.

(130127042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Sephirasol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 176.048.

—

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales conclu en date du 18 juillet 2013, que l'associé unique de la Société, Monsieur Pierre Metzler, a cédé l'intégralité des parts sociales de la Société, soit 12.500 parts sociales, à Monsieur François BROUXEL, né à Metz, France, le 16 septembre 1966, résident professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L2320 à Luxembourg.

Suite au transfert des parts sociales, dont la date effective est fixée au 18 juillet 2013, Monsieur François BROUXEL détient 12.500 parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société et devient l'actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103628/16.

(130125191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

TG Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.720.

—

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

POUR LA SOCIETE

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013103713/13.

(130125949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

E.G.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 116.643.

—

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 06/06/2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société E.G.L. S.A., avec siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Anita LECUIT, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Radia DOUKHI, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013103808/16.

(130126174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Threadneedle International Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.741.

—

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22 juillet 2013.

Pour THREADNEEDLE INTERNATIONAL PROPERTY FUND, SICAV-FIS

Société d'investissement à capital variable – fonds d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013103718/16.

(130125876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Sudio International S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.978.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand thirteen, on the fourth day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Amonter Ltd, a limited company incorporated under the laws of Republic of Seychelles, registered with the Republic of Seychelles Register of International Business Companies under number 014973, having its registered office at Francis Rachel Street, Allied Building Annex, 2 nd floor, Vicotira Mahe, Seychelles (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Miss Lorène RIBIER, private employee, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 2 July 2013 in Mauritius.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in Sudio International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108978 and having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) (the "Company");

- the Company was incorporated on June 21, 2005, pursuant to a deed drawn up by Maître Paul Bettingen, Civil Law Notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1131, page 54269 on November 2, 2005;

- the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a nominal value of twenty five euros (EUR 25.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- after reviewing the Company's annual accounts for the financial year ended on 31 December 2012 (the "Accounts") as prepared by the Company's board of managers (the "Board"), the Sole Shareholder resolves to:

* approve the Accounts;

* approve the proposal of the Board to carry forward to the next financial year the loss in an amount of six thousand five hundred and twenty-eight euros (EUR 6,528.-) booked during the financial year ended on 31 December 2012;

* grant discharge to each manager for the performance of his office for, and in connection with the financial year ended on 31 December 2012;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company dated the date of this deed;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor; the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of their mandate and in connection with the liquidation accounts to the members of the Board;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, for a period of five years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation; the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Amicorp Luxembourg S.A. and of the undersigned notary, each of them acting individually:

* to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial years 2012 and 2013); and,

* to undertake any formalities necessary in connection with filing the Accounts and closing the Company's liquidation, those empowerments will last one (1) year after the closing of the liquidation of the company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil treize, le quatrième jour de juillet.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

Amonter Ltd, une société du droit de la République des Seychelles, immatriculée auprès du Registre International des Sociétés de la République des Seychelles sous le numéro 014973, avec siège social au Francis Rachel Street, Allied Building Annex, 2nd floor, Vicotira Mahe, République des Seychelles (l' «Associé Unique»),

Ici représentée par Ms. Lorène RIBIER, employée privée, demeurant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée en date du 2 juillet 2013 à l'Ile Maurice.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante es-qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- l'Actionnaire Unique détient toutes les parts de Sudio International S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108978, et ayant un capital social de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) (la «Société»); la Société a été constituée le 21 juin 2005, en vertu d'un acte dressé par Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven, Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 1131, page 54269 le 2 novembre 2005; le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales avec valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement souscrites et entièrement libérées;

- Après avoir revu les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2012 (les «Comptes») tel que préparés par le conseil de gérance de la Société (le «Conseil»), l'Associé Unique décide:

* d'approuver les Comptes;

* d'approuver la proposition du Conseil de reporter à l'exercice suivant le perte d'un montant de six mille cinq cent vingt-huit euros (EUR 6.528,-) enregistré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012;

* de donner décharge à chaque gérant responsable de l'exécution de son mandat, et dans le cadre de l'exercice clos le 31 décembre 2012;

- que l'Associé Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- que l'Associé Unique, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et prononce la dissolution anticipée de la Société;

- que l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- que l'Associé Unique, se désigne comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné. En outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel. Qu'en conséquence, on peut considérer que tout le passif de la dite Société est réglé;

- L'Associé Unique approuve les comptes de la liquidation de la Société daté du jour de cet acte;

- L'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière est donnée aux membres du Conseil Société, pour l'exercice de leurs mandats;

- L'Associé Unique décide de confirmer que la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- L'Associé Unique décide de garder les livres, documents et registres de la Société à 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période de cinq ans après la publication du présent acte au Mémorial et de verser toute et tous les coûts associés à la liquidation;

- L'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout employé d'Amicorp Luxembourg S.A. et le notaire soussigné, chacun d'eux agissant individuellement:

* pour effectuer toutes formalités nécessaires à remplir et à déposer les déclarations fiscales en circulation de la Société (y compris, mais sans s'y limiter, les déclarations fiscales relatives aux exercices 2012 et 2013), et

* de procéder à toutes formalités nécessaires en relation avec le dépôt des comptes et de clôture de la liquidation de la Société, ces pouvoirs expireront un an après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare, à la demande de l'actionnaire unique que cet acte est rédigé en anglais et en français, et qu'en cas de divergence, la version anglaise prévaut.

Cet acte notarié a été établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Après la lecture de cet acte à haute voix, le notaire appose sa signature avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: L. RIBIER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31541. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013108419/124.

(130132322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

White Squall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 179.026.

—

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B74676,

here represented by Mrs. Mélanie Muller, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on July 18 2013.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name White Squall S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived convening requirements, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

13.2 The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("causes légitimes").

13.3 In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may be composed of several classes, i.e. A manager(s) and B manager(s).

13.4 The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

13.5 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.6 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Election, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be elected and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers any resolutions of the board of managers may only be taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented). The chairman, if any, shall have a casting vote. If a quorum is not obtained the managers present may adjourn the meeting to a venue and at a time no later than five (5) calendar days after a notice of the adjourned meeting is given.

17.6 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any) or by any two (2) managers or by an A and a B manager, should different classes of managers exist. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or, if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or, should different classes of managers exist, by the joint signature of one class A and one class B managers, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and Allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on the thirty-first of December of the same year.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed as follows:

- Twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by AIM Services S.a r.l., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid-up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder representing the entire share capital of the Company has thereupon passed the following resolutions

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

2. Anne Catherine Grave, born in Comines, France, on 23 July 1974, professionally residing at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, is appointed as manager of the Company for an unlimited term.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le dix-huitième du mois de juillet,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74676,

dûment représentée par Madame Mélanie Muller, employée privée résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration, donnée à Luxembourg le 18 juillet 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er . Nom. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de White Squall S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Sauf par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un maximum de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour vérification. Ce registre contient toute l'information requise par la Loi. Des certificats d'enregistrement peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un détenteur par part sociale. Des copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront seulement transférables à de nouveaux associés à condition qu'une telle cession ait été approuvée par des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à l'égard de la Société et des tiers après la notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 Dans l'hypothèse d'un décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être transférées au nouvel associé uniquement à condition d'agrément d'un tel transfert par les associés à une majorité des trois quarts du capital social des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux parents, descendants ou à l'épouse survivante.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives autrement prises en assemblée générale peuvent être valablement adoptées par résolutions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte des résolutions écrites ou des décisions à prendre expressément formulés et donnera son vote par écrit.

8.4 S'il y a associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés selon les dispositions de la section XII de la Loi et les présentes statuts. Dans ce cas, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» doit être lue comme une référence à l'associé unique, selon le contexte et si applicable, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés sont exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans la mesure où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, au moins une assemblée générale des associés est tenue au Luxembourg au siège social de la Société ou à un autre endroit tel que

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

précisé dans la convocation à cette assemblée générale dans les six mois suivants la fin de chaque exercice sociale. D'autres/ Des assemblées générales d'associés peuvent être tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations aux assemblées. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus importante prévue par ces statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 11.Changement de nationalité. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

13.2 Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

13.3 En cas de pluralité de gérants, la société est administrée par un conseil de gérance qui pourra être composé de différentes classes de gérants: c'est-à-dire gérant(s) A et gérant(s) B.

13.4 Le gérant unique ou le conseil de gérance peut accorder un pouvoir spécial par le biais d'un acte authentique ou sous seing privé.

13.5 Si la Société est gérée par un gérant unique, selon le contexte et si applicable et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément utilisé dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans ces statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

13.6 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Election, Révocation des administrateurs et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) élu(s) et peut(vent) être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'une place de gérant.

15.1 Si la place d'un gérant est vacant suite au décès, à l'incapacité légale, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder le mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés, laquelle décidera le remplacement permanent conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Si la vacance se produit alors qu'il y a un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf si un autre lieu est spécifié dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrite de toute réunion du conseil de gérance est donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures au préalable par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence. Le cas échéant, la nature et les raisons d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord de chaque gérant par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document en sera suffisamment preuve. Aucune convocation préalable n'est nécessaire pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été décidés par une résolution d'un précédent conseil de gérance communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renoncent aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les gérants du conseil de gérance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement nommer un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toutes réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie du mandat en étant suffisamment preuve. Un gérant peut représenter un ou plusieurs membres du conseil de gérance, mais non pas tous les membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective aux réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés). Le président du conseil de gérance, le cas échéant, a une voix prépondérante. Si un quorum n'est pas atteint, les gérants présents peuvent reporter la réunion à un endroit et à une heure endéans un délai de cinq (5) jours civils après l'envoi d'une notice d'ajournement.

17.6 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, s'il y en a ou en son absence par le président temporaire s'il y en a, et le secrétaire ou par deux (2) gérants présents ou par un gérant A et un gérant B si plusieurs classes de gérants existent. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le cas échéant, ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou, si plusieurs classes de gérants existent, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B, ou (ii) par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

E. Audit et Surveillance

Art. 20. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.

20.1 Dans l'hypothèse et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires aux comptes et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Tout commissaire peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaires a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire est supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acompte sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

22.2 Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et autant que le montant total de la réserve légale de la Société atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé accepte l'affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'allocation du solde des bénéfices annuels nets de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont faites en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur base d'un état financier intermédiaire préparé par le conseil de gérance et montrant que des fonds disponibles pour la distribution. Le montant destiné à la distribution ne doit pas dépasser les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légalement obligatoire ou que les présents statuts n'autorisent pas à être distribuées.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre de la même année.

2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq cents (12,500) parts sociales émises ont été souscrites de la manière suivante:

- Douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ont été souscrites par AIM Services S.à r.l., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500)

Toutes les parts sociales souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.800.-.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur représentant l'intégralité du capital social de la Société a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,

2. Anne Catherine Grave, née à Comines, France, le 23 juillet 1974, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée gérant pour une durée indéterminée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et année figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande des comparants que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit représentant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34313. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108559/522.

(130131380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Sabor Latino, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 65, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 179.009.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Lucia Elizabeth AQUINO CHAVEZ, indépendante, née à Lima (Pérou) le 16 août 1980, demeurant au 71, rte de Luxembourg, L-7240 Bereldange,

2. Monsieur Frédéric BRAUN, employé privé, né à Rorschach (Suisse) le 2 février 1981, demeurant au 71, rte de Luxembourg, L-7240 Bereldange,

3. Monsieur Paul TONTELING, ingénieur diplômé en retraite, né à Luxembourg le 6 juin 1948, demeurant au 6, rue de la solidarité L-8020 Strassen,

4. Madame Chantal THEISEN, employée laborantine fonctionnaire d'état, née à Esch-sur-Alzette le 23 avril 1954, demeurant au 6, rue de la solidarité L-8020 Strassen,

5. Madame Olga Maximina CHAVEZ CAYCHO, employée privée, née à Lima (Pérou) le 18 novembre 1958, demeurant au 71, rte de Luxembourg, L-7240 Bereldange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I ^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1 ^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de produits et de biens de tous genres provenant plus spécialement des pays de l'Amérique Latine.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Sabor Latino, S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500,- Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- Euros (vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Frédéric Braun, préqualifié, cent vingt-cinq trente parts 125
- Lucia Elizabeth Aquino Chavez, préqualifiée, cent vingt-cinq parts 125
- Olga Maximina Chavez Caycho, préqualifée, quarante parts 40
- Paul Tonteling, préqualifié, cent cinq parts 105
- Chantal Theisen, préqualifiée, cent cinq parts 105

Total: cinq cents parts sociales 500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, à concurrence de six mille quatre cent vingt-cinq euros (EUR 6.425,-) par des versements en espèces et à concurrence de six mille soixante-quinze euros (EUR 6.075,-) par un apport en nature de matériels détenus par les associés et dont les preuves de leurs valeurs vénales seront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Évaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Assemblée générale extraordinaire

Réunis en assemblée générale extraordinaire et se considérant comme dûment convoqués, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

2. Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Madame Lucia Elizabeth AQUINO CHAVEZ, indépendante, née à Lima (Pérou) le 16 août 1980, demeurant au 71, rte de Luxembourg, L-7240 Bereldange,

- Monsieur Frédéric BRAUN, employé privé, né à Rorschach (Suisse) le 2 février 1981, demeurant au 71, rte de Luxembourg, L-7240 Bereldange,

4. L'adresse de la société est fixée à L-1261 Luxembourg, 65, rue de Bonnevoie.

La société est engagée par la signature individuelle d'un des gérants.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: AQUINO CHAVEZ, BRAUN, TONTELING, THEISEN, CHAVEZ CAYCHO, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33956.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108387/121.

(130130863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Magnolia (BC) S.A., Société Anonyme,

(anc. Yurt (BC) S.à r.l.).

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 178.307.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Magnolia (BC) Midco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Yurt (BC) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register is pending, incorporated pursuant to a deed of Me Francis Kesseler, notary public in Luxembourg, on 6 June 2013, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, took the following resolutions:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) up to thirty-one thousand euro (EUR 31,000), through the issuance of eighteen thousand five hundred (18,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1) each.

The eighteen thousand five hundred (18,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1) each, have been subscribed by Magnolia (BC) Midco S.à r.l. prenammed.

All the eighteen thousand five hundred (18,500) new shares are fully paid up in cash, so that the amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500) is as of now available to the Company.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the legal form of the Company in order to transform it from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme and to fully restate the articles of incorporation in order to adapt them to the new legal form of the Company.

In accordance with articles 26-1 and 31-1 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report of the independent auditor, FPS Audit S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 46 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B159674, réviseur d'entreprises agréé, has been established, whereof a copy is annexed to this deed.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued in return at the time of the conversion of Yurt (BC) S.à r.l. into a "Société Anonyme" (public limited liability company). The Company's corporate capital will amount to EUR 31 000,00, represented by 31 000 shares with a nominal value of EUR 1,00 each, which is the minimum capital of a "Société Anonyme" required by the Law."

Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company from "Yurt (BC) S.à r.l." into "Magnolia (BC) S.A.".

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

"A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name. There exists a public company limited by shares (société anonyme) under the name Magnolia (BC) S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio. This includes but is not limited to investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, intragroup loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

2.2 The Company may also provide assistance in any form including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries and to entities which form part of the same group of companies as the Company. The Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.5 In general, the Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, or useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as representative in relation to the Company.

7.3 The shares are freely transferable subject to the provisions of the Law.

7.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) by the Company upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Convening of general meeting of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the statutory auditor(s).

9.2 It must be convened by the board of directors or the statutory auditor(s) upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from receipt of such request.

9.3 The convening notices for every general meeting shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Memorial and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof needs to be given that this formality has been complied with.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and have waived any convening requirement the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the first Monday of June at 12:00 o'clock (a.m.). If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

10.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders. The board of directors may determine other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Art. 11. Quorum and Vote.

11.1 Each share is entitled to one (1) vote.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

11.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the Company's share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the proportion of the share capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.

Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. By such an adjournment of a general meeting of shareholders, any resolution already adopted shall be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two (2) of its members.

D. Management

Art. 16. Composition and Powers of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been formed by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

16.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 17. Daily management.

17.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, shareholder or not, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 18. Election, Removal and Term of office of directors.

18.1 The directors shall be elected by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is elected. Directors may be re-elected for successive terms.

18.3 The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented in a general meeting.

18.4 Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

Art. 19. Vacancy in the office of a director.

19.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

19.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at such meeting and have waived any convening requirement, or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The chairman shall chair all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

21.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of his colleagues.

21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. The chairman shall have a casting vote.

21.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item.

21.8 By derogation to the above paragraph, where the Company comprises a single director, the transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company are only mentioned in the resolution of the sole director.

21.9 The preceding paragraphs shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

21.10. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. The directors may express their consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

22.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

22.2 The decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole director.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 23. Dealing with third parties.

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any two (2) directors or by the signature(s) of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of directors.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Supervision of the company

Art. 24. Auditor(s).

24.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

24.2 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

24.3 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

24.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditor'(s) (reviseur(s) d'entreprises agree (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

24.5. An independent auditor may only be removed with cause or with his approval by the general meeting of shareholders.

F. Financial year - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 25. Financial year. The financial year of the Company shall begin on first January of each year and shall end on thirty-first December of the same year.

Art. 26. Annual accounts - Allocation of profits.

26.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

26.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

26.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

26.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

26.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's annual net profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

26.6 Unless otherwise provided in these articles of association, each share is entitled to the same fraction of such balance.

Art. 27. Interim dividends - Share premium.

27.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

27.2 Any share premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law.

G. Liquidation

Art. 28. Liquidation.

28.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

28.2 Unless otherwise provided in these articles of association, the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 29. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law."

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Fifth Resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation with immediate effect of Ruth Springham as manager of the Company with immediate effect and resolves to give her full discharge for the accomplishment of her mandate.

The Sole Shareholder resolves to appoint Mr. Aurelien Vasseur, Director, born in Secun, France, on 08 January 1976, professionally residing at 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg as new director of the Company until the first annual general meeting of shareholders to approve the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2014.

The Sole Shareholder resolves to confirm the appointment of Ailbhe Jennings and Michel Plantevin who were managers of the Company and who become now directors of the Company until the first annual general meeting of shareholders to approve the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2014.

As a consequence of the above, the board of directors of the Company is as of now composed as follows:

- Ailbhe Jennings,
- Aurelien Vasseur, and
- Michel Plantevin.

Sixth Resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg as statutory auditor of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Magnolia (BC) Midco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg (l' «Associé unique»),

dûment représentée par Fanny Kindler, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Yurt (BC) S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg, non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 6 juin 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500) pour le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000) par l'émission de dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales, ayant une valeur d'un euro (EUR 1) chacune.

Les dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales, ayant toutes une valeur d'un euro (EUR 1) chacune ont été souscrite par Magnolia (BC) Midco S.à r.l. susmentionnée.

Les dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales souscrites sont payées entièrement par apports en numéraire et le montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Seconde Résolution

L'Associé Unique décide de changer la forme juridique de la Société afin de la faire passer du statut de société à responsabilité limitée au statut de société anonyme et de reformuler dans leur intégralité les statuts de la société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société.

En vertu des articles 26-1 et 31-1 de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport du réviseur d'entreprise agréé, FPS Audit S.à r.l., a société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 46 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B159674, réviseur d'entreprise agréé, a été fourni, une copie duquel restera annexé à cet acte.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the net asset value of the Company is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued in return at the time of the conversion of Yurt (BC) S.à r.l. into a "Société Anonyme" (public limited liability company). The Company's corporate capital will amount to EUR 31 000,00, represented by 31 000 shares with a nominal value of EUR 1,00 each, which is the minimum capital of a "Société Anonyme" required by the Law."

Troisième Résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle «Yurt (BC) Luxco S.à r.l.» en «Magnolia (BC) S.A.».

Quatrième Résolution

L'Actionnaire Unique décide de reformuler dans leur intégralité les statuts de la Société, qui se liront désormais de la manière suivante:

Art. 1 er . Nom. Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de Magnolia (BC) S.A. (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de participations, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission de certificats de capital préférentiels, prêts intra-groupe, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, actions, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans des sociétés en commandite simple, participations dans une société à responsabilité limitée, parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

2.2 La Société peut accorder toute forme d'assistance, incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme, aux filiales de la Société et aux entités qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte de billets à ordre, de titres ou tous titres représentatifs d'une dette, bons, obligations et de manière générale émettre des titres de tout type.

2.4 La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toutes formes d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

2.5 De manière générale, la Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec, ou utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, se présentent ou paraissent imminents, ce dernier pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euro (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/ de l'actionnaire existants dans les conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions sous réserve des dispositions de la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actions - Transfert des parts sociales.

7.1 Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues par la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, à la demande et aux frais de l'actionnaire concerné.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action est détenue par plusieurs personnes, ces personnes devront désigner un mandataire unique qui les représentera à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme mandataire auprès d'elle.

7.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des dispositions de la Loi.

7.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit (i) par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit (ii) par la société sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par ces statuts.

Si la Société a seulement un actionnaire, toute référence à «l'assemblée générale des actionnaires» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'actionnaire unique», en fonction du contexte et selon le cas, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 9. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande écrite. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et se fera par avis publié deux fois à intervalle minimum de huit (8) jours, et huit (8) jours avant l'assemblée, au Mémorial et dans un journal Luxembourgeois. Les avis par courrier doivent être envoyés huit (8) jours avant l'assemblée aux actionnaires inscrits au registre des actionnaires, mais aucune preuve de l'accomplissement de cette formalité ne doit être rapportée.

Si toutes les actions sont nominatives, les avis de convocation peuvent être envoyés par lettre recommandée uniquement et devront être expédiés à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires et s'ils renoncent à toutes les conditions de la convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable ni publication.

Art. 10. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg tel que fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi de juin à 12:00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle doit être tenue le jour ouvrable suivant. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration.

Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée est tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être établie à toute assemblée générale des actionnaires.

10.4 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires. Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

10.5 Tout actionnaire qui prend part a une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, est réputé être présent pour le calcul du quorum et des votes, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une proposition de résolution, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) un vote contre la proposition de résolution ou (iii) exprimant une abstention sont nuls en ce qui concerne cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

Art. 11. Quorum et Vote.

11.1 Chaque action donne droit à un (1) vote.

11.2 Sauf exigence contraire de la Loi ou des présents statuts, les résolutions des assemblées générales des actionnaires valablement convoquées ne nécessitent aucun quorum et seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par les présentes, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social de la Société est présente ou

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

représentée. Dans le cas où la deuxième condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée générale pourra être convoquée selon les modalités prévue par la Loi et par les présents statuts, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital social représenté et à laquelle les résolutions seront adoptées à une majorité d'au moins deux-tiers des votes valablement exprimés. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Changement de nationalité. Les actionnaires ne pourront pas changer la nationalité de la Société autrement que par le consentement unanime des actionnaires.

Art. 14. Report de l'assemblée générale des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la Loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires jusqu'à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration doit le faire si cela lui est demandé par des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires, toute décision déjà adoptée sera annulée.

Art. 15. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

15.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

D. Le conseil d'administration

Art. 16. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration.

16.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Toutefois, si la Société est formée par un actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans ce cas et dans la mesure applicable et lorsque le terme «administrateur unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'administrateur unique».

16.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour agir au nom de la Société et pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social, à l'exception des pouvoirs que la Loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Gestion journalière.

17.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion peut, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, représentant ou autre agent, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Leur désignation, les conditions de leur révocation et l'étendue de leurs pouvoirs sont déterminés par une résolution du conseil d'administration.

17.2 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

Art. 18. Election, Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

18.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur peut être réélu pour des périodes successives.

18.3 Les administrateurs sont élus par un vote à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée générale.

18.4 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires par un vote à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

18.5 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent que si, dans le même temps, il lui désigne un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

Art. 19. Vacance d'un poste d'administrateur.

19.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement, et pour une période ne pouvant excéder la durée du mandat initial de l'administrateur remplacé, comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

19.2 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Convocation des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de tout administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social sauf s'il en est disposé autrement dans l'avis de convocation.

20.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Aucune convocation préalable n'est requise pour une réunion du conseil d'administration devant se tenir à un lieu et à un moment déterminé dans une précédente résolution du conseil d'administration.

20.3 Aucun avis de convocation préalable n'est requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et ont renoncé aux formalités de convocation, ou dans le cas de décisions écrites signées et approuvées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil d'administration et qui aura la charge de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.2 Le président du conseil d'administration préside à toute les assemblées d'actionnaires et à toute réunion du conseil d'administration mais en son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes à la réunion.

21.3 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie de la désignation étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à toutes les personnes participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à l'assemblée. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion et la réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

21.5 Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la-majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

21.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion a une voix prépondérante.

21.7 Sauf si la Loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise.

21.8 Par dérogation à l'alinéa précédent, lorsque la Société comprend un administrateur unique, les transactions effectuées entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société sont uniquement mentionnés dans la résolution de l'administrateur unique.

21.9 Les paragraphes précédents ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique est liée aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

21.10. Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation, par courrier, par télécopie ou par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'ensemble faisant preuve de l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - Procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

22.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président temporaire. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) administrateurs.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

22.2 Les décisions de l'administrateur unique sont enregistrées dans des procès-verbaux qui seront signés par l'administrateur unique. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signées par l'administrateur unique.

Art. 23. Rapports avec les tiers.

23.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux (2) administrateurs et/ou par les signatures ou la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

23.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 24. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseurs d'entreprises.

24.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

24.2 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

24.3 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

24.4 Si les actionnaires de la Société désignent un ou plusieurs réviseur d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, l'institution de commissaires aux comptes est supprimée.

24.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être démis de ses fonctions par l'assemblée générale des actionnaires que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 25. Exercice social. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 26. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

26.1 A la fin de chaque exercice, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif, le bilan financier et le compte de résultats conformément à la Loi.

26.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

26.3 Les sommes contribuées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

26.4 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

26.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

26.6 A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les présents statuts, chaque action donne droit à la même fraction de ce solde.

Art. 27. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

27.1 Le conseil d'administration peut distribuer des dividendes intérimaires sous réserve des dispositions de la Loi.

27.2 Toute prime d'émission ou réserve distribuable est librement distribuable sous réserve des dispositions de la Loi.

G. Liquidation

Art. 28 Liquidation.

28.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif de la Société.

28.2 Sauf s'il en est disposé autrement dans les présents statuts, le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement du passif sera distribué entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.»

Cinquième Résolution

L'Actionnaire Unique prend acte de la démission avec effet immédiat de Ruth Springham en tant que gérant de la Société et décide de lui donner décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'Associé Unique décide de nommer Aurélien Vasseur, Director, né à Secun, France, le 8 janvier 1976, résident professionnellement à 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg en tant que nouvel administrateur de la Société jusqu'à la première assemblée générale d'actionnaires statuant sur l'approbation des comptes annuels pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2014.

L'Associé Unique décide de confirmer la nomination de Ailbhe Jennings et Michel Plantevin qui étaient gérants de la Société et qui deviennent désormais administrateurs de la Société Société jusqu'à la première assemblée générale d'actionnaires statuant sur l'approbation des comptes annuels pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2014.

En conséquence de ce qui précède, le conseil d'administration de la Société sera dès à présent composé comme suit:

- Ailbhe Jennings;
- Aurélien Vasseur; et
- Michel Plantevin.

Sixième Résolution

L'Actionnaire Unique décide de nommer PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes annuels de la Société pour sa première année fiscale.

Dont acte, passé à Luxembourg, le jour figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8744. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013108582/762.

(130131445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Usco Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 134.152.

—

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le vingt-huit juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A COMPARU:

La société anonyme de droit italien USCO SPA, ayant son siège social à I-41100 Modena, Via delle Nazioni 65 (Italie),

Ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivré, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

a.- Que la société anonyme "USCO LUX S.A.", avec siège social au 17, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B134152, a été constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 21 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 45 du 8 janvier 2008.

b.- Que la capital social est fixé à soixante mille euros (EUR 60.000,-), divisé en six cents (600) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

c.- Que la comparante est la seule et unique actionnaire de ladite société.

d.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, en tant qu'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société " USCO LUX S.A." avec effet immédiat.

e.- Qu'elle déclare en outre, que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

f.- Que la soussignée donne décharge à tous les administrateurs et au commissaire de la société.

g.- Que les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pendant 5 ans à l'ancien siège de la société.

h.- que le mandataire peut procéder à l'annulation des actions de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte s'élevant à neuf cent cinquante euros sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juillet 2013. Relation GRE/2013/2727. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108531/40.

(130132181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Silent Meteor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.185.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth of June,

before us Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

EPF Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.946,

duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given on private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Silent Meteor S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated by a notarial deed drawn up on 15 March 2010 by Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500, with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.185 and whose articles of association (the "Articles") were published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 937, page 44970, dated 5 May 2010 (the "Company"). The Articles have not been modified since the Company's incorporation.

The appearing party representing the Company's entire share capital requires the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder hereby resolves to change the par value of the shares of the Company from one hundred twenty-five euros (EUR 125) each to one euro (EUR 1) each and divide the current share capital of the Company which was previously set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) comprised of one hundred (100) shares, having a par value of one hundred twenty-five euros (EUR 125) each and without reference to class, into three thousand eight hundred ninety-eight (3,898) class A shares having a par value of one euro (EUR 1) each and eight thousand six hundred two (8,602) class B shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder further resolves to amend article 6 of the Articles in order to reflect the foregoing resolution such that it will now read as follows:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

" **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into three thousand eight hundred ninety-eight (3,898) class A shares having a par value of one euro (EUR 1) each and eight thousand six hundred two (8,602) class B shares having a par value of one euro (EUR 1) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Esch/Alzette, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

En l'an deux mille treize, le vingt-six juin,

Par-devant nous Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

EPF Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.946,

Dûment représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Silent Meteor S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant un acte notarié du 15 mars 2010 de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.185 et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 937, page 44970, daté au 5 mai 2010 (la "Société"). Les Statuts n'ont pas subi de modification depuis la constitution de la Société.

La comparante représentant l'intégralité du capital social de la Société, elle requiert le notaire soussigné de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de ramener la valeur nominale des parts sociales de la Société de cent vingt-cinq euros (EUR 125) à un euro (EUR 1) chacune, et de répartir le capital social actuel de la Société qui était fixé auparavant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) divisé en cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune et sans distinctions de catégories, en trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (3.898) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et huit mille six cent deux (8.602) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts afin de refléter les décisions prises à la résolution précédente afin que l'article 6 soit dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par trois mille huit cent quatre-vingt-dix-huit (3.898) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et huit mille six cent deux (8.602) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelle forme que ce soit, qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèveront à approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante, le présent acte est dressé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la demande de cette même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dont acte fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après que lecture de l'acte a été faite au mandataire de la comparante, connu/e au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit/ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 04 juillet 2013. Relation: EAC/2013/8681. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013108403/99.

(130131686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Analogic Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.751.

—

Par résolutions signées en date du 17 juillet 2013, l'associé unique a accepté la démission de Peter Weedermann, avec adresse au 13, Pascalkehre, 25451 Quickborn, Allemagne, de son mandat de gérant de catégorie A, avec effet au 26 juin 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103859/13.

(130126706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Zarza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 4-6, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 179.020.

—

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf juillet.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Mohamed BOULEHOUANET, entrepreneur, né à Zarza (Algérie) le 12 février 1964, demeurant à F-54700 Pont-à-Mousson, 13, rue Charles Lepois,

ici représenté par Nabil KADRI, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 70, Grand Rue, en vertu d'une procuration donnée le 17 juillet 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "ZARZA S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement, la construction, et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance, l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, et toutes autres opérations auxquelles la mise en valeur d'immeubles peut donner lieu.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt mille euros (EUR 80.000,-) représenté par cent (100) actions de huit cents euros (EUR 800,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été intégralement souscrit par l'actionnaire unique, Monsieur Mohamed BOULEHOUANET.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire jusqu'à concurrence de vingt mille euros (EUR 20.000,-), de sorte que le capital social au montant de vingt mille euros (EUR 20.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ neuf cent soixante-dix euros (EUR 970,-).

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Mohamed BOULEHOUANET, entrepreneur, né à Zarza (Algérie) le 12 février 1964, demeurant à F-54700 Pont-à-Mousson, 13, rue Charles Lepois.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société FINANCIAL GROUP CONSULTING SA, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B152.500.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1750 Luxembourg, 4-6 avenue Victor Hugo.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33964.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108586/120.

(130131293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Onebox Strategy S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. onebox designstudio, 1 BOX designstudio).

Siège social: L-8245 Mamer, 30, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 159.547.

—

L'an deux mille treize, le seize juillet.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ONT COMPARU:

1) Monsieur Claude de BOURCY, indépendant, né à Luxembourg, le 6 novembre 1974, demeurant à L-6137 Junglinster, 37, rue Neuve.

2) Monsieur Christopher FAORO, employé, né à Sarrebourg (France), le 17 août 1973, demeurant à F-57330 Kanfen, 9, route de Volmerange;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

3) Monsieur Grégory SCIORTINO MONACO, employé, né à Metz (France) le 12 mai 1978, demeurant à L-2149 Luxembourg, 95, rue Emile Metz.

Les comparants ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

1. Il résulte de deux conventions de cessions de parts sous seing privé intervenues le 15 juillet 2013, dûment acceptées par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales, qu'il a été cédé:

- par Monsieur Claude de BOURCY, prénommé, à Monsieur Grégory SCIORTINO MONACO, prénommé, quinze (15) parts sociales de la société «1 BOX designstudio», S.à r.l., en abrégé «onebox designstudio»;

- par Monsieur Christopher FAORO, prénommé, à Monsieur Grégory SCIORTINO MONACO, prénommé, quinze (15) parts sociales de la société «1 BOX designstudio», S.à r.l., en abrégé «onebox designstudio»

Lesdites cessions resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisée avec elles.

2. En conséquence de ce qui précède, Monsieur Claude de BOURCY, Monsieur Christopher FAORO et Monsieur Grégory SCIORTINO MONACO, sont les seuls et uniques associés (les «Associés») de «1 BOX designstudio», S.à r.l., en abrégé «onebox designstudio», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-8245 Mamer, 30, rue de la Libération (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte du notaire instrumentant en date du 9 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N° 1180 du 1 er juin 2011. Les statuts (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 juillet 2012, publié au Mémorial C N°2224 du 7 septembre 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 159.547 (la "Société").

3.- Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés DECIDENT DE donner leur accord aux cessions de parts ci-avant documentées.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT DE modifier la dénomination sociale de la Société en «Onebox Strategy S.à r.l.» et en conséquence DECIDENT DE modifier l'article 2 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 2.** Il existe une société sous la dénomination Onebox Strategy S.à r.l..»

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT DE modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence conseil en publicité et en communication.

Elle peut créer des identités visuelles, concevoir des stratégies de marketing, toute création graphique, communication visuelle, logotypes et identités visuelles ainsi que toute forme de packaging.

Elle propose la commercialisation et le développement de tous services et produits dans le domaine de la publicité y compris le commerce de tout type d'impression sur tout support.

La société a également pour objet la création, la gestion, la coordination de projet en space design, point of sales, aménagements et décoration.

Elle peut également intervenir dans la création, la gestion et la coordination de tout type d'événements.

La société a également pour objet toute création et production digitale, la réalisation de design et de développement de sites internet, d'applications mobiles, logicielles, l'hébergement de sites web, des spots audio-visuels et de tous types d'actions liés au besoin de la communication digitale.

Elle conseille d'autres entreprises dans leur organisation, leur communication, et leur marketing.

L'activité de communication spécialisée en publicité et animations sur points de vente y compris l'organisation d'actions de motivation, les travaux d'édition, les travaux d'arts graphiques et photographiques, la diffusion de tous produits de promotion et l'édition par les moyens jugés les plus adéquats.

Elle a aussi pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet social.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. de BOURCY, C. FAORO, G. SCIORTINO MONACO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33378. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108587/83.

(130130532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103986/10.

(130126357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Hopper International S.A. Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 80.483.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104220/9.

(130127010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Installations Modernes en Acier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 78, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 5.159.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104248/9.

(130126621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

JDJ Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 111.942.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104262/9.

(130126173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Willem S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 114.526.

—

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 7 juin 2012:

Rectificatif du dépôt du 12/12/2012 sous L120214004

- Est rayé réviseur d'entreprise agréé KPMG Lux S.à r.l. ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L - 2520 Luxembourg à partir du 7 juin 2012.

- Est nommé réviseur d'entreprise agréé de la société Grant Thornton Lux Audit S.A. ayant son siège social au 83, Pafebruch L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg à partir du 7 juin 2012.

- Le nouveau mandat de Grant Thornton Lux Audit S.A. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013104709/19.

(130126486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Monlux Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 166.814.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de MONLUXINVEST S.A. SPF, RCS Luxembourg B 166814, tenue le 22 mai 2013

Il a été décidé ce qui suit:

- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 06/03/2012, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Nicolas Hamel, comme nouvel Administrateur de la société en remplacement de Mademoiselle Andreea Antonescu, Administrateur démissionnaire.

Le mandat de Monsieur Nicolas Hamel arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2013104395/18.

(130126925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Praefinium, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.441.

—

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue le 9 juillet 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé ERNST & YOUNG, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L- 5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013104461/17.

(130126483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck